



COMMUNE DE MASSERET

ARRÊTÉ DE NON OPPOSITION À UNE DECLARATION PREALABLE

Décision délivrée par le Maire au nom de la Commune

DEMANDE DP 019129 26 00015

de Frédéric Lecuyer
demeurant 8 Route de Meilhards
19510 Masseret

Dossier déposé le 25 Juin 2026

pour Surélévation et réfection complète de la toiture, modification et création d'ouvertures, isolation extérieure des murs

sur un terrain sis 8 Route de Meilhards, 19510 MASSERET
cadastré 0C71

SURFACE DE PLANCHER

existante : 42 m²

créée : 14 m²

LE MAIRE DE MASSERET,

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 novembre 2020 et révisé le 10 décembre 2024 ;

Vu l'affichage en mairie du 25/06/2026 de l'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable ;

Considérant que le terrain est classé en zone UBb du Plan Local d'Urbanisme ;

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à MASSERET, le 22/07/2026

Le Maire,

Bernard ROUX

